



Équiper pour agir

Se former toute sa vie

COMMENT ABORDER LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES ET Y FAIRE FACE

Du 30 Juin au 1er Juillet

CETTE FORMATION S'ADRESSE A L'ENSEMBLE
DES ÉLUS ET MANDATÉS.

A CONDITION D'AVOIR SUIVI LE MODULE DE FORMATION
« S'IMPLIQUER DANS LA CGT » « PARTICIPER A LA VIE DE LA CGT »

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION

- Les repères sur les sanctions disciplinaires
- Les repères sur les procédures de sanctions disciplinaires

CONTENU PRINCIPAL DE LA FORMATION

- Les repères sur les sanctions disciplinaires
- Les notions de fautes en droit du travail
- Les notions de sanctions
- La procédure disciplinaire
- Distinction entre faute disciplinaire et insuffisance professionnelle
- La graduation des fautes

HORAIRES & LIEU

- 8 h 30 à 17 h 00 le 1er jour, les horaires suivants seront déterminés en commun.
- A l'Union Départementale de la Mayenne, Bourse du Travail 6 Rue Souchu Servinière à Laval.

MODALITES D'INSCRIPTION

- **Au plus tard un mois avant la date de début du stage**, déposer une autorisation d'absence pour formation syndicale, économique et sociale, auprès de l'employeur (Modèle de courrier dans dossier formation UD).
- **En même temps** s'inscrire **impérativement** à l'aide de la fiche d'inscription jointe dans le dossier formation UD et l'adresser à l'Union Départementale CGT de la Mayenne.

Collectif Formation UD CGT 53 / Bourse du Travail
6 Rue Souchu Servinière - 53000 LAVAL
02.43.53.20.73 / ud53.formation@orange.fr / lacgt53.fr